

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 178

présenté par

Mme Panosyan-Bouvet, M. Amiel, Mme Iborra, M. Masségli et Mme Thevenot

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants de l'Observatoire du développement et de la conjoncture économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation de l'OCDE à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.